

d'être constamment en proie, que les traitements inhumains qu'il a subis durant les huit jours qui ont précédé sa mort, ont été plus que suffisants pour amener et déterminer soit directement, soit indirectement, la congestion cérébrale dont il est mort.

4. Que c'est mon opinion que la mort de William Henry Crocker Taylor est due aux misères de toute nature qu'il a endurées et aux mauvais traitements qu'il a subis dans le cours de sa dernière maladie.

Le témoignage du Dr François Elzéar Roy interrompu, hier, le dix-sept du courant, est ici continué comme suit :

FRANÇOIS ELZÉAR ROY, assermenté, dépose et dit :

J'ai fait, conjointement avec le Dr LaRue, l'autopsie du cadavre du défunt, et je concours en tous points dans le rapport de l'autopsie donné par le Dr LaRue. J'étais présent, et j'ai entendu le Dr LaRue donner son rapport.

Je suis aussi de la même opinion que le Dr LaRue quant à la cause de la mort de William Henry Crocker Taylor, et je suis d'opinion que la mort du défunt est due aux misères et aux mauvais traitements qu'il a subis, tel qu'il appert par les témoignages qui ont été rendus à cette enquête.

Transquestionné par le prisonnier W. H. Taylor et Marguerite Demers.

Quand Taylor est venu me chercher jeudi soir, il y avait quelqu'un à l'office et j'ai retardé quatre à cinq minutes. Je crois que Taylor m'a rapporté que le défunt était sans connaissance et que cela pressait ; il me dit quelques mots à cet effet. J'ai rencontré en sortant de chez moi M. David Rousseau (fils du Dr Rousseau) qui me dit qu'il venait de chez Taylor, qu'il n'avait rien voulu faire, qu'il n'avait pas voulu se mêler de l'affaire et de me tenir sur mes gardes.

J'ai entendu dire que le jeune David Rousseau soignait de côté et d'autre. Je ne me rappelle pas que, rendu à la maison, j'aie demandé à Taylor depuis quand l'enfant était malade. Rendu chez Taylor, j'ai envoyé Taylor chercher mon frère ; ils sont venus peu de temps après tous deux, et alors je me rappelle que Taylor me dit que l'enfant avait mangé vers quatre heures, et ensuite il n'a pas paru positif sur l'heure. Quelqu'un a dit que l'enfant avait vomi. Il est possible que l'on m'ait dit que l'enfant avait mangé autre chose après la soupe, je ne m'en rappelle pas ; on a parlé dans la chambre de soupe et de gruau. Je ne puis me rappeler si c'est le gruau ou la soupe qui a été donné à l'enfant en dernier lieu, et je me rappelle que quelqu'un m'a dit que soit la soupe ou le gruau avait été vomi par le défunt. Il y avait dans l'estomac une balle d'avoine, à part le liquide blanchâtre, qui peut me faire croire, d'après les témoignages, que le défunt, avant sa mort, a pu prendre du gruau. Je crois que le prisonnier Taylor m'a dit aussi que le défunt s'était plaint qu'il avait mal à la tête.

Quand j'ai demandé chez Taylor à quelle époque l'enfant avait commencé à être malade, j'ai insisté pour le savoir, voyant qu'il y avait contradiction dans les réponses que l'on me donnait.

La prisonnière a d'abord dit qu'il était malade depuis le matin, et après des pourparlers entre les personnes qui étaient dans la chambre, entre autres Henriette Demers, j'ai cru comprendre que l'on s'entendait à dire que le défunt était malade depuis le mardi ; mais je suis positif à dire que d'abord Mme Taylor m'a dit que le défunt n'était malade que depuis le matin. Je me suis aperçu que la prisonnière Marguerite Demers était troublée et ne répondait pas directement aux questions que je lui faisais par le mot troublée, j'entends dire qu'elle était excitée et non pas folle. J'ai appris de la prisonnière qu'il y avait huit jours que le défunt avait déserté, et qu'elle le tenait à la maison depuis ce temps là, parce qu'il faisait de faux rapports sur ses parents dans le voisinage.

Je ne me suis pas aperçu de contradiction dans les réponses que le prisonnier Taylor m'a fait aux questions que je lui ai posées.

FRANÇOIS ALEXANDRE HUBERT LARUE, écuyer, médecin, étant réexaminé, dépose et dit :

Question.—Un enfant de l'âge du défunt et de sa constitution, mangeant deux poignées de sel dans un seul repas, s'en sentirait-il dans sa constitution.

Réponse.—Deux poignées de sel administrées à la fois à un enfant de cet âge, soit dans la soupe, ou autrement, aurait certainement pour effet d'agir à la manière d'un irritant et de produire une purgation et même des vomissements plus ou moins considérables, et encore une grande soif. Et si l'irritation produite sur l'estomac et les intestins était assez considérable, cette administration de deux poignées de sel pourrait avoir pour effet de laisser un enfant de cet âge dans un état de débilité plus ou moins considérable, et pourrait laisser même un dérangement dans la digestion, de plus ou moins longue durée.

Or, tout ce qui affecte la digestion, affecte par là même le système et la constitution. L'irritation ou l'inflammation qui suivrait l'administration de deux poignées de sel serait visible à l'autopsie, si l'enfant était supposé l'avoir pris immédiatement ou peu de temps après ; mais pourrait bien ne l'être pas, si la mort, et par conséquent l'autopsie, n'avait lieu que longtemps après. Il est possible qu'au bout de huit jours, il n'y aurait pas de traces d'irritation ou d'inflammation laissées par l'administration de deux poignées de sel administrées à un enfant de cet âge. Je ne puis dire si c'est probable ou improbable que les traces d'irritation ou d'inflammation pussent être visibles ou non au bout de ce temps ; tout dépend d'une foule de circonstances.

L'administration de substances vénéneuses ou qui peuvent agir de cette manière, a ordi-